

## Commissaires aux comptes Les propositions de l'IFEC à la mission de Cambourg



Patrick de Cambourg est depuis mars 2015 le président de l'Autorité des normes comptables. Il est également le président d'honneur du groupe Mazars, cabinet d'audit et de conseil.

**À l'issue de son audition auprès de la Commission de Cambourg le 16 mai dernier, l'IFEC (lire en page 8 de cette édition) a poursuivi ses travaux et affiné ses propositions, qui ont été remises à la Commission afin de peser sur le débat et plus particulièrement sur l'avenir de la profession des commissaires aux comptes, en soutien à la CNCC. L'IFEC croit en une profession libérale, indépendante et de croissance. L'Institut a formulé 12 propositions pour un commissariat aux comptes au service de l'intérêt général...**

- 1 : missions légales dans les groupes de sociétés chez la « mère » et la « fille »,
- 2 : renforcement des aspects essentiels de la mission légale dans le secteur non marchand dans la lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la bonne utilisation des deniers publics,
- 3 : renforcement des aspects essentiels de la mission légale du commissaire aux comptes,
- 4 : assurer la confiance nécessaire à l'épargne de nos concitoyens et répondre aux attentes du marché et du gouvernement : sécurisation de la réallocation des fonds issus du grand public, transparence, défense de l'intérêt minoritaire,

- 5 : toute société ayant remporté un appel d'offres au-delà d'un seuil à définir doit faire certifier ses comptes par un auditeur légal,
- 6 : révision légale des comptes sur les entreprises financées hors fonds propres,
- 7 : en cas de cession d'entreprise, le commissaire aux comptes pourrait être l'organe unique certifiant les comptes du cédant et la valorisation du prix,
- 8 : création d'un rapport *ad hoc*, à destination du dirigeant, avec analyse des risques de l'entreprise,
- 9 : création d'un rapport *ad hoc*, à destination du dirigeant, sur le suivi de la mise en place des lois et une remontée pour garantir un retour statistique *via* la CNCC,
- 10 : le commissaire aux comptes doit donc attester que les conventions collectives sont appliquées en complément de sa mission sur la participation des salariés,
- 11 : repenser le diplôme,
- 12 : afin de pouvoir se reconvertir, le commissaire aux comptes doit obtenir une juste indemnisation.

Ces propositions sont détaillées dans la publication *Pour un commissariat aux comptes au service de l'intérêt général*, téléchargeable sur le site de l'IFEC : <http://www.ifec.fr/>

## Banques : une nouvelle offre « Etats hypothécaires et Publications »

**Arca Conseil, spécialiste français de l'enquête et de l'investigation, enrichit son accompagnement à destination des directions contentieuses des banques. Il lance un service optimisant les procédures de recouvrement de créances.**

100 % digital, ce service fournit, dans des délais réduits, des documents administratifs stratégiques, enrichis d'une analyse sur-mesure. La société a conçu une plateforme dématérialisée d'échanges entre ses équipes et les 356 services de publicités foncières. Grâce à celle-ci, le service « Etats hypothécaires et Publications » donne un accès aux documents sous huit à dix jours, au lieu de plusieurs semaines habituellement, précise la société.